

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/176/2008 – ÉFAI
18 décembre 2008

Action complémentaire sur l'AU 147/08 (MDE 13/075/2008, 30 mai 2008) et sa mise à jour (MDE 13/094/2008, 11 juillet 2008) – Peine de mort / Torture et autres mauvais traitements

IRAN Farzad Kamangar (*alias* Siamand) (h), 32 ans, enseignant et syndicaliste
Ali Heydariyan (h)
Farhad Vakili (h)
tous membres de la minorité kurde d'Iran

Le 24 novembre, des gardiens sont entrés dans la cellule de Farzad Kamangar, située dans la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran. Selon les informations reçues par Amnesty International, ils l'ont frappé, menacé d'exécution et fait sortir de sa cellule avec certains de ses effets personnels. Plus tard le jour même, un autre prisonnier l'aurait vu à l'infirmerie de la prison, apparemment inconscient. Farzad Kamangar semble être maintenant de nouveau enfermé dans sa cellule.

En Iran, lorsque les autorités font sortir un détenu de sa cellule, cela signifie souvent qu'il risque d'être exécuté très prochainement. Bien qu'un réexamen de son dossier soit en cours, Amnesty International craint donc que Farzad Kamangar ne soit toujours exposé à ce risque.

Farzad Kamangar a été arrêté vers le mois de juillet 2006 à Téhéran par des agents du ministère du Renseignement, en même temps que deux autres membres de la minorité kurde, Ali Heydariyan et Farhad Vakili. Ces trois hommes ont été condamnés à mort le 25 février 2008 pour *mohareb* (« inimitié à l'égard de Dieu »), une accusation portée contre les personnes soupçonnées d'avoir opposé une résistance armée à l'État, en raison de leur appartenance présumée au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), un groupe armé.

Ali Heydariyan et Farhad Vakili ont également été condamnés à dix ans d'emprisonnement pour avoir falsifié des documents. Aux termes du droit iranien, ils doivent purger leur peine de prison avant d'être exécutés. Les condamnations à mort prononcées contre ces trois hommes ont été confirmées par la Cour suprême. Cependant, l'avocat de Farzad Kamangar a soumis son dossier à un tribunal chargé d'examiner les recours en révision dans l'espoir d'obtenir une annulation de sa condamnation. Le droit iranien dispose que les peines de mort ne peuvent être appliquées lorsqu'elles font l'objet d'un réexamen en cours.

Avant son procès, Farzad Kamangar a été détenu au secret, torturé et victime d'autres mauvais traitements. Il a notamment été soumis à des passages à tabac, des flagellations et des décharges électriques. Il souffrirait maintenant de spasmes dans les bras et les jambes. Il a été jugé dans le cadre d'une procédure inéquitable, au cours de laquelle il n'a été autorisé que de manière restreinte à consulter son avocat. Par ailleurs, il s'est vu interdire à plusieurs reprises et pendant de longues périodes toute visite de son avocat et des membres de sa famille.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Kurdes sont l'un des nombreux groupes ethniques que compte l'Iran. Ils vivent principalement dans l'ouest et le nord-ouest du pays, dans la province du Kurdistan et dans les provinces environnantes situées à la frontière des régions kurdes de Turquie et d'Irak. Depuis de nombreuses années, des organisations politiques kurdes interdites telles que le Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI) et l'Organisation révolutionnaire des travailleurs du Kurdistan opposent une résistance armée à la République islamique d'Iran. Un autre groupe armé, le Parti de la vie libre du Kurdistan (PJAK), continue de mener des attaques armées

contre la sécurité et les autorités iraniennes. L'Iran a accusé des États étrangers de fomenter les troubles au sein de ses minorités ethniques.

L'éventail de crimes passibles de la peine capitale demeure extrêmement large dans ce pays. Les juges disposent du pouvoir discrétionnaire d'imposer la peine de mort pour certaines infractions, dont celles liées à la sécurité nationale. À part Farzad Kamangar, aucune autre personne reconnue coupable d'appartenance au PKK n'a été condamnée à mort.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en persan, en kurde ou dans votre propre langue) :

- demandez qu'une enquête soit immédiatement ouverte sur les coups et les menaces que Farzad Kamangar a reçus le 24 novembre à la prison d'Evin, que les résultats soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;
- saluez la révision du dossier de Farzad Kamangar, et exhortez les autorités à commuer les peines de mort prononcées contre lui, Ali Heydariyan et Farhad Vakili ;
- engagez les autorités à permettre à ces trois hommes de recevoir des visites régulières de leurs proches et d'avocats qu'ils auront choisis, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- tout en reconnaissant que les États ont le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès, soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street - Shahid Keshvar Doust Street, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : info@leader.ir

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh / Office of the Head of the Judiciary

Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : info@dadgostary-tehran.ir (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « **FAO Ayatollah Shahroudi** »)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection

Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : + 98 21 6 649 5880

Courriers électroniques : dr-ahmadinejad@president.ir

par l'intermédiaire de son site Internet : <http://www.president.ir/en/president/email/index.php> ou

<http://www.president.ir/en/>

Chef du Comité des droits de l'homme au sein du pouvoir judiciaire :

His Excellency Mohammad Javad Larijani

C/o Office of the Deputy for International Affairs, Ministry of Justice

Ministry of Justice Building, Panzdah-Khordad (Ark) Square,

Téhéran, République islamique d'Iran

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 29 JANVIER 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.